



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS
DE RÉGULATION

17, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg - (+352) 28 228 288 / amateur@ilr.lu

Demande pour une licence de station automatique du service d'amateur
(radiobalises et/ou relais)

1. Motif

- ☐ Nouvelle demande
☐ Modification d'une licence existante (N° de la licence) :

2. Demandeur de la licence

Nom, Prénom :	
Nom de l'association et raison sociale : (si applicable)	
Rue, numéro :	
Code postal :	
Localité :	
Boîte postale : (si applicable)	
Téléphone :	
Adresse e-mail :	

3. Le responsable de la station fixe automatique du service d'amateur

- En cas de demande par une personne physique, celle-ci assumera la responsabilité de l'installation, de l'utilisation correcte et du bon fonctionnement de la station automatique d'amateur. Elle doit posséder un certificat d'opérateur amateur du type HAREC et un indicatif d'appel personnel :

Numéro du certificat d'opérateur HAREC :	
Indicatif d'appel personnel :	





INSTITUT LUXEMBOURGEOIS DE RÉGULATION

17, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg - (+352) 28 228 288 / amateur@ilr.lu

- En cas de demande par une personne morale (par exemple, une association de différents amateurs), celle-ci désigne un membre de l'association comme responsable de la station d'amateur automatique. La personne désignée doit posséder un certificat d'opérateur amateur du type HAREC et un indicatif d'appel personnel. À défaut, le président de l'association actuellement en charge prendra cette responsabilité :

Nom, prénom de la personne désignée :	
Numéro du certificat d'opérateur HAREC :	
Indicatif d'appel personnel :	

4. Données techniques de la station automatique d'amateur

4.1. Classification de la station automatique

☐ La station automatique est à utilisation strictement locale et personnelle (utilisation restreinte de la station automatique).

L'indicatif d'appel personnel de l'amateur sera programmé dans la station automatique. Aucune licence ne sera établie pour la station automatique. Seule une notification de la station automatique à l'Institut est nécessaire.

☐ La station automatique sera mise à disposition gratuite pour tous les radioamateurs (utilisation publique de la station).

Dans ce cas, un indicatif d'appel de la série LX0 sera programmé dans la station automatique. Une licence ministérielle sera établie.

☐ La station automatique a un emplacement géographique fixe.

☐ La station automatique a un emplacement géographique quasi fixe. Elle peut être déplacée dans le pays pour des manifestations occasionnelles mais doit avoir un lieu géographique usuel (Headquarter). En dehors du lieu géographique usuel, son utilisation ne peut qu'être occasionnelle (pour des fins de démonstrations par exemple).





INSTITUT LUXEMBOURGEOIS DE RÉGULATION

17, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg - (+352) 28 228 288 / amateur@ilr.lu

Une coordination de fréquences nationale et internationale peut être nécessaire selon le cas. Cette coordination sera faite par l'association Radioamateurs du Luxembourg représentant les radioamateurs du Luxembourg auprès de l'International Radio Amateur Union (IARU).

4.2. Paramètres techniques

Description de la station

Indicatif d'appel désirée (si disponible) :	LX0
Jours d'opération	
Horaires d'émission	De : à : heures
Type de transmission	☐ Transmissions régulières avec intermittences ☐ Transmissions occasionnelles
But de la station	

Description du site

Description de l'emplacement	
Longitude en DMS (WGS84)	





INSTITUT LUXEMBOURGEOIS
DE RÉGULATION

17, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg - (+352) 28 228 288 / amateur@ilr.lu

Latitude en DMS (WGS84)	
Altitude du site au-dessus du niveau de mer jusqu'au sol de l'antenne [m]	

Description de l'équipement radioélectrique

Type d'équipement	☐ Radiotéléphonie (FM / SSB) ☐ Télégraphie (CW) ☐ Transmissions numériques (à spécifier)
Type d'application (Relais FM/SSB, DMR ou autres)	
Mode d'opération (simplex, duplex ou autres)	
Fréquences centrales d'émission	☐ kHz ☐ MHz ☐ GHz
Fréquences centrales de réception	☐ kHz ☐ MHz ☐ GHz
Largeur de bande nécessaire	☐ kHz ☐ MHz
Type de modulation	
Puissance envisagée à la sortie de l'émetteur [W]	





INSTITUT LUXEMBOURGEOIS DE RÉGULATION

17, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg - (+352) 28 228 288 / amateur@ilr.lu

Description de l'antenne

Type d'antenne	☐ Non-directionnelle ☐ Directionnelle
Gain maximal de l'antenne [dBi]	
Polarisation de l'antenne	
Puissance isotrope radiée envisagée	
Hauteur au-dessus du sol de l'antenne [m]	

5. Pièces à joindre à la demande

- Un avis non contraignant écrite de l'association Radioamateurs du Luxembourg confirmant que les paramètres techniques (positions géographiques, fréquences et puissances) sont conformes aux normes de l'International Amateur Radio Union (IARU) et que la coordination nationale et internationale de la station a été faite avec succès.
- Un extrait du Géoportail où est marqué l'emplacement topologique exacte de la station.
- La preuve que le radioamateur est en possession d'un indicatif d'appel radioamateur personnel en vigueur.
- Une copie du certificat d'opérateur HAREC de la personne responsable de la station automatique

6. Conditions générales

6.1. Traitement et protection des données

Les données fournies sont sauvegardées électroniquement dans une base de données auprès de l'Institut.





INSTITUT LUXEMBOURGEOIS DE RÉGULATION

17, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg - (+352) 28 228 288 / amateur@ilr.lu

Les données personnelles sont traitées conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données). Vous pouvez consulter la politique de protection des données sous l'URL : <https://www.ilr.lu/informations-legales/protection-des-donnees/>.

6.2) Mention légales

Tout changement entraînant une modification de la licence doit être signalé sans délai par courrier, en vue de l'établissement d'une nouvelle licence.

Le/la soussigné-e s'engage à accepter les prescriptions légales et administratives émises ou à émettre sur l'établissement et l'utilisation de stations radioélectriques.

Le/la soussigné-e certifie l'exactitude des renseignements portés précédemment, et déclare d'avoir pris connaissance des conditions générales figurant ci-dessus et s'engage à les respecter.

Lieu et date :

Signature :

